



Evolution du passe "sanitaire"

Le passe sanitaire consiste à présenter, au format numérique ou papier, une preuve sanitaire parmi les 3 suivantes :

- L'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet.
- La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 24h maximum.
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Un certificat médical attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination peut être présenté à la place des 3 documents précités.

Dose de rappel : à compter du 15 décembre, les personnes de plus de 65 ans et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront avoir reçu

une dose de rappel au maximum 7 mois, et au minimum 5 mois, après la dernière injection pour que leur passe sanitaire reste valide.

A compter du 15 janvier 2022, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois, et au minimum 5 mois, après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide



Aire de jeux

L'aire de jeux située sur la place du Moulin est de nouveau accessible. Les non-conformités ont été levées lors du contrôle effectué par le Centre de Gestion le 15 novembre 2021.



Ouverture de la mairie et fermeture de la médiathèque

Durant les vacances de Noël, le secrétariat de mairie restera ouvert aux horaires habituels sauf les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier.

La médiathèque sera fermée du 25 décembre au 5 janvier inclus.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; [facebook.com/mairiedefoussemagne](https://www.facebook.com/mairiedefoussemagne)
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Offres d'emploi

Les personnes en recherche d'emploi peuvent transmettre leur CV à la mairie pour la plate-forme de distribution Amazon située sur l'aéroparc, avant vendredi 17 décembre. Toutefois, nous ne pouvons garantir de la suite donnée à vos demandes.



Vœux du Maire

En raison de la situation sanitaire, nous avons le regret d'annuler la cérémonie des vœux du Maire.



Collecte des déchets 2022

La modification des circuits de collecte des déchets par Grand Belfort entraîne le changement du jour de ramassage des bacs jaunes en 2022. Il se fera le mardi au lieu du vendredi. Le jour de ramassage des bacs bruns ne change pas.

JANVIER 2022							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
52	27	28	29	30	31	1	2
1	3	4	5	6	7	8	9
2	10	11	12	13	14	15	16
3	17	18	19	20	21	22	23
4	24	25	26	27	28	29	30
5	31	1	2	3	4	5	6

FÉVRIER							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
5	31	1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	13
7	14	15	16	17	18	19	20
8	21	22	23	24	25	26	27
9	28	1	2	3	4	5	6

MARS							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
9	28	1	2	3	4	5	6
10	7	8	9	10	11	12	13
11	14	15	16	17	18	19	20
12	21	22	23	24	25	26	27
13	28	29	30	31	1	2	3

AVRIL							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
13	28	29	30	31	1	2	3
14	4	5	6	7	8	9	10
15	11	12	13	14	15	16	17
16	18	19	20	21	22	23	24
17	25	26	27	28	29	30	1

MAI							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
17	25	26	27	28	29	30	1
18	2	3	4	5	6	7	8
19	9	10	11	12	13	14	15
20	16	17	18	19	20	21	22
21	23	24	25	26	27	28	29
22	30	31	1	2	3	4	5

JUIN							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
22	30	31	1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11	12
24	13	14	15	16	17	18	19
25	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	1	2	3

JUILLET							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
26	27	28	29	30	1	2	3
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

AOÛT							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31	1	2	3	4

SEPTEMBRE							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
35	29	30	31	1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10	11
37	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30	1	2

OCTOBRE							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
39	27	28	29	30	31	1	2
40	3	4	5	6	7	8	9
41	10	11	12	13	14	15	16
42	17	18	19	20	21	22	23
43	24	25	26	27	28	29	30
44	31	1	2	3	4	5	6

NOVEMBRE							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
44	31	1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12	13
46	14	15	16	17	18	19	20
47	21	22	23	24	25	26	27
48	28	29	30	1	2	3	4

DÉCEMBRE							
sem	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
48	28	29	30	1	2	3	4
49	5	6	7	8	9	10	11
50	12	13	14	15	16	17	18
51	19	20	21	22	23	24	25
52	26	27	28	29	30	31	1

Retard de facturation périscolaire

Vous pouvez recevoir, ou avez déjà reçu, une lettre de relance concernant une facture de cantine ou de garderie avant même d'avoir reçu la facture initiale.

Suite à un problème survenu en interne, la trésorerie présente ses excuses aux usagers et aux collectivités pour ce retard, indiquant que celui-ci devrait rapidement se résorber.



Affouage

Il n'y aura pas de coupe cette année permettant de délivrer du bois aux personnes qui souhaitent réaliser de l'affouage. Cependant, en cas de besoin, il sera possible de proposer aux personnes intéressées quelques stères de bois à réaliser par eux-mêmes.



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Ce qui signifie que vous allez pouvoir déposer un dossier de demande d'urbanisme depuis chez vous, sans vous déplacer en mairie grâce au Guichet Numérique des Autorisations Urbanisme (GNAU).

Les dossiers concernés sont : les Certificats d'Urbanisme (CU), les Déclarations Préalables (DP), les Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA) ainsi que les Permis de Démolir (PD).

Le guichet numérique, dédié aux dépôts de ces autorisations, devrait être actif au 1^{er} janvier 2022 à l'adresse suivante : <https://gnau.grandbelfort.fr>

En cas de difficulté dans la constitution de votre dossier, nous sommes à votre disposition.



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com
 Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne
 Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

ACF : Association Communale

Halloween :

L'Association Communale de Fousse-magne (ACF) a convié petits et grands monstres, sorcières, fantômes et vampires dimanche 31 octobre à la tombée de la nuit, place du Moulin, devant la Maison des Arches, pour fêter Halloween dans la joie et la bonne humeur.

Plus de 80 personnes ont répondu présent à l'invitation. Elles ont pu déguster bonbons et friandises offerts par les bénévoles de l'ACF.

La manifestation s'est achevée par un concours qui a récompensé les 3 plus beaux déguisements : 1^{er} prix Miliana, 2^{ème} prix Georgie, 3^{ème} prix Léna.

Un comité composé de membres de l'ACF a sillonné le village la veille pour évaluer les plus belles maisons décorées sur le thème d'Halloween. Les 3 lauréats ont eu la surprise de recevoir un prix offert avec plaisir par les commerçants du village ou des alentours. Il s'agit de Monsieur HUOT André, 3 rue d'Alsace 1^{er} prix (un bon pour un menu à emporter offert par le restaurant le Relais d'Alsace), Madame DOSSMANN Cyrielle 46 rue le Vernois 2^{ème} prix (un bon pour un gâteau à la boulangerie Vaccaro) et Madame DE SMEYTERE 2 rue des Vosges 3^{ème} prix (un arrangement offert par Côté Fleurs à Montreux Château).

Nous tenons à remercier les 3 entreprises qui ont offerts les lots en soutenant l'Association.



Seniors :

Par ailleurs, les après-midis séniors organisés pour les Aînés depuis le mois de novembre, continuent dans leur élan.

D'ores et déjà 2 dates sont programmées pour le mois de janvier 2022 : **lundi 10 janvier et lundi 24 janvier**. Rendez-vous à 14h à la Salle des Associations !



Saint Nicolas :

Pour la Saint Nicolas, l'Association Communale a organisé une rencontre des enfants avec le Saint Nicolas dimanche 5 décembre devant la Mairie de 15h30 à 17h30. Des papillotes et des clémentines, ainsi qu'un chocolat chaud, ont été offerts aux enfants. Malgré une météo maussade, de nombreux parents accompagnés de leurs enfants ont bravé le froid pour venir passer un moment de convivialité où l'association communale proposait également une vente de manalas, bretzels, vin chaud, café, thé et chocolat chaud.

Un grand merci à Monsieur Christophe GINCOURT du restaurant Le Relais d'Alsace qui a gracieusement offert les clémentines corses à l'ACF.



Opération Père Noël :

Pour terminer l'année en beauté, l'Association Communale de Fousse-magne a pris contact avec le Père Noël. Il se propose de passer devant nos foyers pour le plaisir de nos enfants le **24 décembre entre 13h30 et 16h30**. Pour ce faire, vous devez vous inscrire avant le 19 décembre 20 heures via l'adresse mail : acf90150@gmail.com ou via le coupon-réponse que vous recevrez très bientôt dans votre boîte aux lettres. Il sera à déposer dans la boîte aux lettres de l'ACF située devant la Mairie. Vous pouvez aussi réponse sur papier libre avec les informations suivantes :

Nom et prénoms des parents / n° et rue / nombre d'enfants à visiter / prénoms / âges des enfants.

(C'est bien entendu gratuit)



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; [facebook.com/mairiedefousse-magne](https://www.facebook.com/mairiedefousse-magne)
Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS- Ne pas jeter sur la voie publique

Grippe aviaire

À l'approche de la période migratoire à risque, la France est en situation de forte vigilance. 3 basses-cours contaminées sont recensées dans les départements des Ardennes et de l'Aisne.

L'accélération de l'épizootie en Europe amène à un passage au niveau de risque « élevé » avec l'application des mesures de prévention suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain :

- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours ;
- interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés ;
- conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Nous vous rappelons que tout détenteur d'oiseaux détenus en extérieur est tenu d'en faire la déclaration auprès de la mairie. Les particuliers peuvent déclarer en ligne leurs volailles sur le site internet « Mes démarches » (Cerfa 15472*02).



Association des accidentés de la vie

La FNATH est une association reconnue d'utilité publique en 2005. Vous avez des droits, nous les respectons. Quelle que soit votre situation, l'association permet d'aider juridiquement et moralement les personnes victimes d'accidents de la vie, de la route, de maladies professionnelles, d'accidents du travail, de maladies, d'invalidités, d'handicap.... Pour plus de renseignement, la permanence de la FNATH est ouverte sur RDV :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 11h30
- Lundi, mardi après-midi de 14h à 16h30

Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Foussemagne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Foussemagne

Anciens numéros : <https://www.foussemagne.fr/bulletins-municipaux.htm>



Mairie de Foussemagne - 11 rue d'Alsace - 90150 Foussemagne - www.foussemagne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@foussemagne.com ; @foussemagne ; facebook.com/mairiedefoussemagne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Permanences extérieures :

- Valdoie, Maison France Service, vendredi matin (semaine impaire) de 9h à 11h30
- Giromagny, Mairie, 3ème jeudi tous les 2 mois de 14h à 16h

Contact et renseignements :

FNATH - Bât. UDAF - 51 rue de Mulhouse, 90000 BELFORT

Tel : 03.84.21.23.12 - 06.95.54.64.65

Mail : Fmath90awanadoo.fr



A la rencontre de nos commerçants et artisans :

2021

Une année riche de rencontres !

2021 se termine et ce fut une année riche de rencontres avec nos artisans et commerçants, ces femmes et ces hommes qui font la richesse de notre village, et nous la terminons en beauté avec Michael Luchetta, entreprise de maçonnerie générale de Foussemagne.

Michael, 39 ans et également enfant du village, est à la tête de l'EURL LM Maçonnerie. Après avoir travaillé pour différentes entreprises de maçonnerie du secteur, Michael décide en 2009 de créer sa propre entreprise.

Michael est spécialisé dans la rénovation. Il effectue tous types de travaux de maçonnerie en bâtiment mais aussi en terrassement et aménagement paysagers.

Il travaille seul mais recherche activement un manœuvre pour l'épauler. En attendant il est entouré de ses parents mais surtout de son papa Michel.

N'hésitez pas, si vous êtes à la recherche d'un emploi ou si vous connaissez quelqu'un qui cherche un emploi, contactez Michael au 06-67-48-25-65. Aucune formation n'est requise, l'apprentissage se fera sur le terrain !

MAÇONNERIE
CONSTRUCTION - RENOVATION
DALLAGE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS
06 67 48 25 65
luchetta.michael0725@orange.fr
90150 FOUSSEMAGNE